

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

1080 Bruxelles , le 27 Avr 2012
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4907

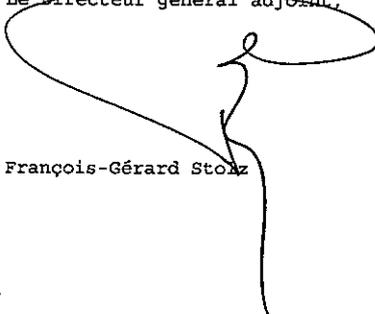
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : INTRODUCTION AU DESIGN NUMERIQUE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTS APPLIQUES DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 611208U38C1
Domaine : 602 Arts appliqués-SU:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hamnecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Roberto GALLUCCIO Date et signature (2) : 01/03/12
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation (2) :**INTRODUCTION AU DESIGN NUMERIQUE**

Code de l'UF(3) : 61 12 08 038 C1	Domaine de formation(4) : 602
-----------------------------------	-------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

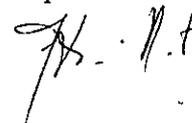
(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Arts appliqués	<input checked="" type="radio"/>	Arts appliqués	<input checked="" type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 13.03.2012

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé(s) de cours : Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF(3) : 61 12 08 038C1	Domaine de formation(4) : 602
----------------------------------	-------------------------------

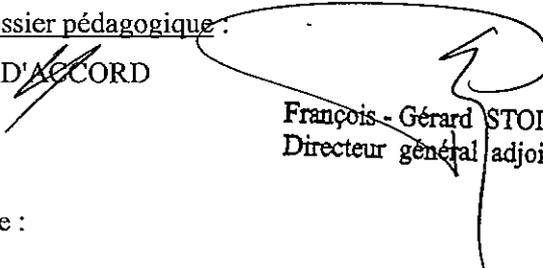
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Introduction au design numérique	CT	B	16
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	4
		Total des périodes	20

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :**COPIE CONFORME**b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD



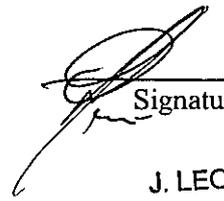
François-Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

26.04.12

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'Administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA
 - (6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

INTRODUCTION AU DESIGN NUMERIQUE

1. Finalités

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de découvrir des procédés de conception et de fabrication numériques et d'en appréhender les contraintes ;
- ◆ de mesurer l'apport des techniques de conception et de fabrication numérique sur le design contemporain.

INTRODUCTION AU DESIGN NUMERIQUE

2. Capacités préalables requises

2.1 Capacités

En français,

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

INTRODUCTION AU DESIGN NUMERIQUE

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

INTRODUCTION AU DESIGN NUMERIQUE

4. Programme

L'étudiant sera capable:

- ◆ de décrire des procédés de fabrication numérique en mettant en évidence les potentiels et les contraintes techniques;
- ◆ d'identifier les facteurs d'influence des techniques numériques sur le design contemporain;

à partir de produits issus de la fabrication numérique fournis par le chargé de cour,

- ◆ de procéder à une analyse de ces produits (technologie utilisée, logiciels de conception utilisés, facteurs de qualité, contraintes techniques rencontrées);
- ◆ de comparer ces produits avec des produits réalisés dans d'autres technologies et de mettre en évidence les similitudes et les différences;

INTRODUCTION AU DESIGN NUMERIQUE

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable:

à partir de produits issus de la fabrication numérique fournis par le chargé de cours,

- ♦ de procéder à une analyse de ces produits (technologie utilisée, logiciels de conception utilisés, facteurs de qualités, contraintes techniques rencontrées);
- ♦ de comparer ces produits avec des produits réalisés dans d'autres technologies et de mettre en évidence les similitudes et les différences.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ♦ le degré de complétude de l'analyse,
- ♦ la justesse des termes techniques utilisés.

INTRODUCTION AU DESIGN NUMERIQUE

6. Profil du(des) chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.